

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA STATION DES ROUSSES HAUT-JURA

Rue du Sergent-Chef Marc Benoît Lizon

Fort des Rousses – BP 14

39220 LES ROUSSES

Tél: 03 84 60 52 60

contact@cc-stationdesrousses.fr

**MARCHE DE FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU,
D'EXPOSITION ET D'EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES,
INFORMATIQUES ET AUDIOVISUELS
POUR L'ESPACE DES MONDES POLAIRES**

Cahier des Clauses Techniques Particulières

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1. Objet du marché	3
1.2. Allotissement	3
1.3. Options	3
1.4. Description des locaux	3
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES DES PRESTATIONS</u>	4
2.1. Prestations attendues	4
2.2 Présentation des offres	4
2.3 Contenu des prix	4
<u>ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES</u>	4
3.1. Schéma d'implantation	4
3.2. Valeur technique	5
3.3. Valeur esthétique	5
3.4. Développement durable	5
3.5. Environnement et composition des locaux	5
<u>ARTICLE 4 : COMPOSITION DES LOTS</u>	6
4.1. Lot n°1 : Mobilier de bureau, d'archivage, de manutention et électroménager	6
4.2. Lot n°2 : Equipements informatiques et audiovisuels	11
4.3. Lot n°3 : Fournitures pédagogiques, administratives, de bricolage et d'hygiène et sécurité	13
4.4. Lot n°4 : Mobilier d'exposition	16
<u>ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS</u>	17

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Article premier : Objet de la consultation

1.1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture, la livraison intégrant le transport avec toutes les sujétions qui y sont afférentes, le montage, l'installation des mobiliers et la mise en service des équipements informatiques et audiovisuels aux emplacements indiqués par le maître d'ouvrage dans le cadre de la construction de l'Espace des Mondes Polaires, géré par la Communauté de communes de la Station des Rousses.

Toute prestation, indispensable à la bonne exécution du marché, non prévue dans l'offre du titulaire restera à la charge de celui-ci.

Les études et travaux d'exécution devront être réalisés dans les règles de l'art et conformément aux textes en vigueur au jour de la consultation (accessibilité, normes ERP, incendie, développement durable, etc.).

1.2. Allotissement

Les prestations sont réparties en 4 lots, comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Mobilier de bureau, d'archivage, de manutention et électroménager
2	Equipements informatiques et audiovisuels
3	Fournitures pédagogiques, administratives, de bricolage et d'hygiène et sécurité
4	Mobilier d'exposition

Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots.

1.3. Options

Pour le lot 2, les candidats feront une proposition de contrat de maintenance annuelle des équipements informatiques et audiovisuels.

1.4. Description des locaux

Le mobilier et les équipements sont destinés à l'aménagement des locaux administratifs (bureaux, salle de réunion, salle d'archivage), de la salle d'activité pédagogique et de la salle d'exposition temporaire. L'ensemble de ces locaux est situé en rez-de-chaussée.

- Locaux administratifs :
 - Salle de réunion et office : environ 50 m²
 - Bureau « Administrateur » : environ 16 m²
 - Bureau « Directeur » : environ 16 m²
 - Grand bureau personnel : environ 40 m²
 - Salle d'archivage : environ 8 m²
- Salle d'activité pédagogique et local de rangement attenant : environ 88 m²
- Salle d'exposition temporaire : environ 210 m²

Les plans architecturaux et électriques sont joints en annexe au format PDF.

Article 2 : Conditions générales des prestations

2.1. Prestations attendues

Les prestations intègrent la fourniture, la livraison et le transport avec toutes les sujétions qui y sont afférentes, le montage, l'installation des mobiliers et la mise en service des équipements informatiques et audiovisuels.

Le titulaire devra débarrasser le site de tout emballage, résidu et produit résultant de son intervention et laisser les lieux en état de fonctionnement.

2.2 Présentation des offres

L'offre comprendra obligatoirement :

- un ou plusieurs devis pour la fourniture, les délais, conditions et coûts de livraison, le montage, l'installation des mobiliers et la mise en service des équipements informatiques et audiovisuels proposés ;
- un ou plusieurs schémas d'implantation des mobiliers conformes aux plans architecturaux joints en annexe ;
- une fiche technique pour chacun des mobiliers et équipements précisant également la durée et les conditions de garantie ainsi que les modalités de service après-vente (réparation et remplacement du mobilier, suivi de la gamme) ;
- quelques références choisies de la société dans des aménagements similaires ;
- la décomposition du prix global forfaitaire, suivant le document joint.

Les candidats qui fourniront une proposition préciseront impérativement les coordonnées (téléphone, mail) d'un interlocuteur qui pourra répondre dans les plus brefs délais aux demandes de précisions sur l'offre présentée.

2.3 Contenu des prix

Le titulaire doit l'intégralité des prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des prestations qui lui sont attribuées et en particulier, le prix tient compte :

- de la conception, notamment le conseil d'implantation ;
- de la fourniture ;
- de la livraison, à ce titre, le titulaire est réputé, par le fait de son engagement, avoir pris connaissance du lieu de livraison (qui pourra être partiellement en chantier), des accès, etc.
- de l'installation et de la mise en service dans les locaux destinataires ;
- du débarrassage de tout emballage, résidu et produit résultant de son intervention ;
- de la garantie, conformément aux détails exposés dans l'article 4 du présent C.C.T.P. ;
- de la formation du personnel chargé d'utiliser les prestations spécifiques de chaque lot, notamment concernant l'informatique et l'audiovisuel.

Article 3 : Caractéristiques techniques

3.1. Schéma d'implantation

Le candidat proposera un schéma d'implantation des locaux à l'échelle avec dimensionnement et encombrement du mobilier établi à l'aide des plans fournis en tenant compte :

- des règles d'espacement et de circulation liées à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite relatives aux Etablissements Recevant du Public (ERP) ;
- de la nécessité d'assurer une distribution cohérente entre les différentes zones de travail et de réception du public ;
- du confort général de travail.

3.2. Valeur technique

Tous les mobiliers et équipements seront de première qualité, tant dans leurs composants que dans les différentes pièces d'assemblage, les revêtements, les peintures et accessoires. Ils devront autant que possible être modulaires, d'entretien facile, avoir des angles adoucis ne présentant pas d'arêtes coupantes ni d'aspérité et offrir toute garantie de solidité, de sécurité et de pérennité.

3.3. Valeur esthétique

L'implantation du mobilier prescrit répond au désir d'un traitement harmonieux et fonctionnel des espaces, assurant confort et convivialité pour les utilisateurs et le public qui sera reçu. D'une manière générale, une attention spécifique sera portée aux différents matériaux, formes et couleurs proposés. Le mobilier devra ainsi s'intégrer parfaitement dans les locaux, en tenant compte de l'environnement. Le choix définitifs des couleurs sera réalisé auprès du ou des titulaire(s) au vu des échantillons présentés.

3.4. Développement durable

La démarche Haute Qualité Environnementale dans laquelle s'inscrit l'Espace des Mondes Polaires, ainsi que les thématiques qui sont abordées au sein de la structure, impliquent nécessairement un engagement de la part des candidats dans le développement durable, dont les principaux enjeux liés au présent marché sont les suivants :

- Limiter les impacts environnementaux du produit depuis sa fabrication jusqu'à sa fin de vie en recherchant une certification environnementale : NF Environnement, Eco label européen... ;
- Limiter l'impact de l'exploitation des forêts en demandant la provenance du bois, des labels de gestion durable des forêts : label FSC, label PEFC ;
- Contrôler les approvisionnements pour n'avoir que des bois en provenance d'exploitations forestières contrôlées et/ou exploitées de manière durable ;
- Lutter contre la pollution de l'air intérieur en limitant l'émanation de composés organiques volatils : exiger la classe E1 selon la norme EN 717.2 pour les panneaux de particules ;
- Limiter la quantité de déchets et la part des déchets non recyclés ou non valorisés en veillant à la longévité et la garantie des fournitures, à l'utilisation de matériaux recyclés, à la recyclabilité des fournitures, à la disponibilité des pièces pour la réparation des fournitures endommagées, à la limitation voire la suppression des emballages de livraison ;
- Privilégier une production locale ou européenne afin de limiter les importations coûteuses en CO₂ ;
- Réduire les actions polluantes.

3.5. Environnement et composition des locaux

- Salle de réunion et office (environ 50 m²)
 - Murs : peinture blanche
 - Sols : moquette de couleur savane (salle de réunion), carrelage (office)

Il est précisé aux candidats que cette salle, dont la fonction principale est d'accueillir des réunions, pourra également être utilisée dans le cadre de colloques, de séminaires ou mise à disposition des associations locales pour leur activité. De ce fait, le mobilier devra facilement être manipulable pour s'adapter aux différentes configurations potentielles.

- Bureau « Administrateur » (environ 16 m²)
 - Murs : peinture blanche
 - Sols : moquette de couleur savane
- Bureau « Directeur » (environ 16 m²)
 - Murs : peinture blanche
 - Sols : moquette de couleur savane
- Grand bureau personnel (environ 40 m²)
 - Murs : peinture blanche
 - Sols : moquette de couleur savane
- Salle d'archivage (environ 8 m²)
 - Murs : peinture blanche
 - Sols : moquette de couleur savane
- Salle d'activité pédagogique et local de rangement attenant (environ 88 m²)
 - Murs : peinture blanche
 - Sols : résine de sol blanche (salle d'activité), moquette de couleur savane (local de rangement)
- Salle d'exposition temporaire (environ 210 m²)
 - Murs : peinture blanche
 - Sols : résine de sol blanche

Les fournitures concernant la salle d'exposition temporaire ne seront pas à installer, mais simplement à livrer sur le site (pour l'ensemble des lots) et à mettre en fonctionnement (pour le lot 2).

Article 4 : Composition des lots

Pour simplifier la lecture et la réponse des candidats, la description de la composition des lots est organisée par lot puis par espace au sein de chaque lot. Il est en outre rappeler que pour l'ensemble des articles destinés à la salle d'exposition temporaire, il n'est pas utile de prévoir l'installation. Seule la mise en service des articles du lot 2 devra être effectuée pour vérification de leur bon fonctionnement.

4.1. Lot n°1 : Mobilier de bureau, d'archivage, de manutention et électroménager

- **Salle de réunion et office (environ 50 m²)**
 - *Article 1.1 : ensemble de tables.* La proposition des candidats doit permettre d'accueillir entre 20 et 25 personnes en réunion tout en garantissant un confort d'utilisation optimal. Les candidats doivent par ailleurs tenir compte de la nécessité de proposer des tables facilement manipulables pour s'adapter aux différentes configurations potentielles de la salle de réunion. Garantie de 5 ans minimum.
 - *Article 1.2 : chaises.* Sans accoudoirs, non pivotantes, non réglables et empilables. La facilité d'entretien et la robustesse de cet article sont des points importants, sans pour autant diminuer le confort d'assise et une manipulation aisée. Garantie de 5 ans minimum.
 - *Article 1.3 : meuble bas à portes battantes.* Trois niveaux réglables de rangement intérieur, avec portes battantes et serrure. Dimensions approximatives souhaitées : 100x100x45 cm. Garantie de 5 ans minimum.
 - *Article 1.4 : chevalet de conférence.* Réglable en hauteur, sur roulettes, avec une surface effaçable et magnétique. Dimensions approximatives souhaitées de la surface utile : 100x60 cm. Garantie de 1 an minimum.

- *Article 1.5 : tableau simple émaillé blanc.* Surface effaçable et magnétique. Dimensions approximatives souhaitées : 200x120 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.6 : tapis.* Tapis absorbants avec grande résistance à l'usure, pour un usage intensif. Dimensions approximatives souhaitées : 180x120 cm. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 1.7 : présentoir pour brochures.* Sur roulettes pour être facilement déplaçable, suffisamment grand pour accueillir environ 8 documents au format A4. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 1.8 : porte-panneau.* Format A4, avec vitre de protection. Hauteur maximale 120 cm. Garantie de 1 an minimum.
- *Article 1.9 : porte-manteaux.* Sur socle avec porte-parapluie, équipé d'au moins 10 patères. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.10 : chariot porte-chaises.* Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 1.11 : réfrigérateur.* Capacité d'environ 140 litres, classe énergétique performante, petit congélateur intégré pour stockage temporaire. Dimensions approximatives souhaitées : 55x85x60 cm. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 1.12 : micro-ondes.* Capacité d'au moins 20 litres et d'une puissance minimale de 800 watts. Destiné à être installé dans l'office qui jouxte la salle de réunion. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 1.13 : cafetière.* D'une capacité d'environ 15 tasses, pouvant conserver au chaud pendant plusieurs heures. Coloris noir. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 1.14 : bouilloire.* Capacité d'environ 1,5 litre. Coloris noir. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 1.15 : aspirateur.* Avec sac, d'un faible niveau sonore, classe énergétique performante, puissance minimale de 800 watts. Garantie de 2 ans minimum.

➤ **Bureau « Administrateur » (environ 16 m²)**

- *Article 1.16 : bureau.* Bureau avec retour et caisson muni de trois tiroirs minimum, voile de fond. Dimensions approximatives souhaitées : 180x160 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.17 : table de réunion.* Petite table de réunion ronde permettant l'accueil de 4/5 personnes, ronde. Dimension approximative souhaitée : diamètre 120 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.18 : chaise de bureau.* Chaise de bureau pivotante, sur roulettes adaptables aux différents sols, hauteur de l'assise et inclinaison du dossier réglables, sans accoudoirs. Assise en tissu et dossier à maille. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.19 : chaises.* Sans accoudoirs, non pivotantes, non réglables et empilables. La facilité d'entretien et la robustesse de cet article sont des points importants, sans pour

autant diminuer le confort d'assise et une manipulation aisée. Garantie de 5 ans minimum.

- *Article 1.20 : panneau d'affichage et d'écriture.* Une partie réservée à l'écriture au feutre effaçable à sec, magnétique et une partie en liège. Dimensions approximatives souhaitées : 150x90 cm. Garantie de 5 ans minimum.

➤ **Bureau « Directeur » (environ 16 m²)**

- *Article 1.21 : bureau.* Bureau avec retour et caisson muni de trois tiroirs minimum, voile de fond. Dimensions approximatives souhaitées : 180x160 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.22 : table de réunion.* Petite table de réunion ronde permettant l'accueil de 4/5 personnes, ronde. Dimension approximative souhaitée : diamètre 120 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.23 : chaise de bureau.* Chaise de bureau pivotante, sur roulettes adaptables aux différents sols, hauteur de l'assise et inclinaison du dossier réglables, sans accoudoirs. Assise en tissu et dossier à maille. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.24 : chaises.* Sans accoudoirs, non pivotantes, non réglables et empilables. La facilité d'entretien et la robustesse de cet article sont des points importants, sans pour autant diminuer le confort d'assise et une manipulation aisée. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.25 : tableau simple émaillé blanc.* Surface effaçable et magnétique. Dimensions approximatives souhaitées : 180x100 cm. Garantie de 5 ans minimum.

➤ **Grand bureau personnel (environ 40 m²)**

- *Article 1.26 : bureaux.* Bureaux avec retour et caisson muni de trois tiroirs minimum, voile de fond. Dimensions approximatives souhaitées : 180x160 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.27 : table de réunion.* Petite table de réunion ronde permettant l'accueil de 4/5 personnes, ronde. Dimension approximative souhaitée : diamètre 120 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.28 : chaises de bureau.* Chaises de bureau pivotantes, sur roulettes adaptables aux différents sols, hauteur de l'assise et inclinaison du dossier réglables, sans accoudoirs. Assise en tissu et dossier à maille. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.29 : chaises.* Sans accoudoirs, non pivotantes, non réglables et empilables. La facilité d'entretien et la robustesse de cet article sont des points importants, sans pour autant diminuer le confort d'assise et une manipulation aisée. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.30 : armoires à portes battantes.* Trois niveaux réglables de rangement intérieur, étagères équipées pour dossiers suspendus, avec portes battantes et serrure. Dimensions approximatives souhaitées : 130x85x45 cm. Garantie de 5 ans minimum.

- Article 1.31 : *tableau simple émaillé blanc*. Surface effaçable et magnétique. Dimensions approximatives souhaitées : 180x100 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- Article 1.32 : *panneaux d'affichage en liège*. Dimensions approximatives souhaitées : 180x100 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- Article 1.33 : *porte-manteaux*. Sur socle avec porte-parapluie, équipé d'au moins 10 patères. Garantie de 5 ans minimum.
- Article 1.34 : *tapis*. Tapis absorbant avec grande résistance à l'usure, pour un usage intensif. Dimensions approximatives souhaitées : 150x90 cm. Garantie de 3 ans minimum.
- Article 1.35 : *cafetière*. D'une capacité d'environ 15 tasses, pouvant conserver au chaud pendant plusieurs heures. Coloris noir. Garantie de 2 ans minimum.
- Article 1.36 : *bouilloire*. Capacité d'environ 1,5 litre. Coloris noir. Garantie de 2 ans minimum.
- **Salle d'archivage (environ 8 m²)**
 - Article 1.37 : *table pliante*. Destinée à la consultation de document dans la salle des archives. Dimensions approximatives souhaitées : largeur - 40 cm ; longueur - 120 cm ; hauteur - 75 cm. Garantie de 5 ans minimum.
 - Article 1.38 : *armoire à rideaux*. Rideaux renforcés et équipés d'un système de fermeture. Dimensions approximatives souhaitées : largeur - 120 cm ; hauteur - 200 cm. Garantie de 5 ans minimum.
 - Article 1.39 : *ensemble de rayonnage pour stockage*. Structures métalliques avec étagères réglables par travée. Système de butée permettant de caler chaque étagère. L'offre précisera les charges utiles admissibles. Dimensions approximatives souhaitées : hauteur - 200 cm ; longueur - 500 cm ; profondeur - 35 cm. Garantie de 5 ans minimum.
 - Article 1.40 : *marchepied mobile*. Maniable et robuste, antidérapant, pour permettre l'accès aux rayonnages. Dimensions approximatives souhaitées : diamètre du plateau - 30 cm ; hauteur - 40 cm. Garantie de 3 ans minimum.
- **Salle d'activité pédagogique et local de rangement attenant (environ 88 m²)**
 - Article 1.41 : *ensemble de tables*. La proposition des candidats doit permettre d'accueillir 30 personnes en activité tout en garantissant un confort d'utilisation optimal. Plateau fixe et non réglable, chants surmoulés, dégagement latéral. Piètement pliant autobloquant avec système anti-rayures permettant d'empiler les tables en cas de besoin. Dimensions approximatives souhaitées : 120x60 cm, hauteur du plateau - 75 cm. Garantie de 5 ans minimum.
 - Article 1.42 : *chaises*. Chaises destinées à accompagner les tables mentionnées ci-dessus (cf. article 1.39 : ensemble de tables). Taille T5, empilables, dossier encastré. Garantie de 5 ans minimum.

- *Article 1.43 : table adaptée aux personnes à mobilité réduite.* Accès aisé d'un fauteuil roulant, plateau inclinable magnétique avec butée basse, hauteur du plan de travail réglable. Dimensions approximatives souhaitées du plateau : 100x60 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.44 : tabourets.* Encastrables, assise bois. Dimensions approximatives souhaitées : hauteur de l'assise - 45 cm ; assise - 30x30 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.45 : tableau simple émaillé blanc.* Surface effaçable et magnétique. Dimensions approximatives souhaitées : 300x120 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.46 : bac à albums.* Sur roulettes, disposant d'au moins 8 cases (4 de chaque côté dans l'idéal), capacité d'environ 150 à 200 albums. Dimensions approximatives totales souhaitées : 120x90x60 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.47 : bac gigogne.* Sur roulettes, disposant d'au moins 8 cases (4 de chaque côté dans l'idéal), capacité d'environ 150 albums. Cet article peut, idéalement, être stocké sous le précédent (cf. article 1.46 : bac à albums) pour un encombrement minimal. Dimensions approximatives totales souhaitées : 110x40x60 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.48 : sèche-dessins.* Sur roulettes, structure bois, capacité de 30 dessins minimum. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.49 : tapis.* Tapis absorbant avec grande résistance à l'usure, pour un usage intensif. Dimensions approximatives souhaitées : 150x90 cm. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 1.50 : grand tapis.* Tapis absorbant avec grande résistance à l'usure, pour un usage intensif. Dimensions approximatives souhaitées : 600x120 cm. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 1.51 : porte-manteaux.* Sur socle avec porte-parapluie, équipé d'au moins 10 patères. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.52 : réfrigérateur.* Capacité d'environ 140 litres, classe énergétique performante, petit congélateur intégré pour stockage temporaire. Installation prévue dans le local à côté de l'atelier. Dimensions approximatives souhaitées : 55x85x60 cm. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 1.53 : congélateur.* Capacité d'environ 100 litres, classe énergétique performante, pouvoir de congélation élevé. Installation prévue dans le local à côté de l'atelier. Dimensions approximatives souhaitées : 55x85x60 cm. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 1.54 : micro-ondes.* Capacité d'au moins 20 litres et d'une puissance minimale de 800 watts. Destiné à être utilisé dans le cadre des activités enfants. Installation prévue dans le local à côté de l'atelier. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 1.55 : ensemble de rayonnage pour stockage.* Structures métalliques avec étagères réglables par travée. Système de butée permettant de caler chaque étagère.

L'offre précisera les charges utiles admissibles. Dimensions approximatives souhaitées : hauteur - 200 cm ; longueur - 400 cm ; profondeur - 50 cm. Garantie de 3 ans minimum.

➤ **Salle d'exposition temporaire (environ 210 m²)**

- *Article 1.56 : chaises avec barres d'espacement et brides d'assemblage.* Sans accoudoirs, non pivotantes, non réglables et empilables. La facilité d'entretien et la robustesse de cet article sont des points importants, sans pour autant diminuer le confort d'assise et une manipulation aisée. Les chaises doivent en pouvoir être reliées entre elles par des brides d'assemblage et entre les différentes rangées par des barres d'espacement en vue de respecter les normes d'accueil du public. Il est prévu au maximum 4 rangées de 5 chaises. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 1.57 : chariot-caisse pliant.* Pour faciliter le transport de charges légères, plastique robuste et léger, pliable pour un encombrement minimal. Dimensions approximatives utiles souhaitées : 35x35x40 cm. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 1.58 : chariot porte-chaises.* Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 1.59 : plateau roulant bois.* Sur roulettes pivotantes, capable de supporter une charge d'environ 350 kg. Dimensions approximatives souhaitées : 60x60 cm. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 1.60 : chariot de transport.* Structure en acier, sur roulettes, capable de supporter une charge d'environ 500 kg. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 1.61 : diable pliant.* Léger, encombrement minimum, grande bavette et capable de supporter une charge d'environ 130 kg. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 1.62 : aspirateur.* Avec sac, d'un faible niveau sonore, classe énergétique performante, puissance minimale de 800 watts. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 1.63 : plateforme individuelle de travail.* Roulante, télescopique et pliante pour un encombrement minimum. L'article doit permettre de travailler à une hauteur d'environ 4 m et supporter une charge d'environ 150 kg maximum. Garantie de 5 ans minimum.

4.2. Lot n°2 : Equipements informatiques et audiovisuels

➤ **Salle de réunion et office (environ 50 m²)**

- *Article 2.1 : ordinateur portable.* Ecran 15 pouces minimum, clavier complet avec pavé numérique. Equipé au minimum d'un processeur Intel Core i5 à 3 GHz ou équivalent, d'une mémoire vive de 8 Go, d'un disque dur de 1 To, d'un lecteur/graveur de CD et DVD, d'un lecteur de cartes mémoire de différents types, de plusieurs sorties USB 2 et/ou USB 3, VGA et HDMI, webcam intégrée et carte graphique performante. Système d'exploitation de type Windows Professionnel ou équivalent. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 2.2 : imprimante multifonction jet d'encre.* Fonctions d'imprimante, copieur, scanner au minimum, avec écran digital et connexion Wifi possible. Format d'impression maximal : A3. Garantie de 1 an minimum.

- *Article 2.3 : système de vidéo-projection complet.* Un vidéoprojecteur fixe de première qualité, un kit de sonorisation, les connectiques nécessaires au bon fonctionnement du matériel avec différents outils informatiques et audiovisuels. La projection s'effectuera sur un mur blanc d'une dimension utile d'environ 300x200 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 2.4 : kit de visio-conférence complet.* L'article, de première qualité, doit permettre à une vingtaine de personnes de voir, entendre, être vues et entendues du ou des interlocuteur(s) présents en visio-conférence. Tous les accessoires, toutes les connectiques, ou autre logiciel doivent être fournis. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 2.5 : clé USB.* Clé USB 2.0 ou 3.0, d'une capacité minimale de 8 Go. Garantie de 1 an minimum.
- *Article 2.6 : rallonge USB.* Rallonge USB 3.0 type A-A mâle/femelle, d'une longueur de 5 mètres. Garantie de 1 an minimum.
- **Bureau « Administrateur » (environ 16 m²)**
 - *Article 2.7 : clé USB.* Clé USB 2.0 ou 3.0, d'une capacité minimale de 8 Go. Garantie de 1 an minimum.
- **Bureau « Directeur » (environ 16 m²)**
 - *Article 2.8 : clé USB.* Clé USB 2.0 ou 3.0, d'une capacité minimale de 8 Go. Garantie de 1 an minimum.
- **Grand bureau personnel (environ 40 m²)**
 - *Article 2.9 : clé USB.* Clé USB 2.0 ou 3.0, d'une capacité minimale de 8 Go. Garantie de 1 an minimum.
- **Salle d'activité pédagogique et local de rangement attenant (environ 88 m²)**
 - *Article 2.10 : ordinateur portable.* Ecran 15 pouces minimum, clavier complet avec pavé numérique. Equipé au minimum d'un processeur Intel Core i5 à 3 GHz ou équivalent, d'une mémoire vive de 8 Go, d'un disque dur de 1 To, d'un lecteur/graveur de CD et DVD, d'un lecteur de cartes mémoire de différents types, de plusieurs sorties USB 2 et/ou USB 3, VGA et HDMI, webcam intégrée et carte graphique performante. Système d'exploitation de type Windows Professionnel ou équivalent. Garantie de 3 ans minimum.
 - *Article 2.11 : imprimante multifonction jet d'encre.* Fonctions d'imprimante, copieur, scanner au minimum, avec écran digital et connexion Wifi possible. Format d'impression maximal : A3. Garantie de 1 an minimum.
 - *Article 2.12 : solution de vidéo-projection interactive complète.* Un vidéoprojecteur interactif ultra courte focale de première qualité, tactile et avec 2 stylets pouvant fonctionner simultanément, un kit de sonorisation, les connectiques nécessaires au bon fonctionnement du matériel avec différents outils informatiques et audiovisuels. La projection s'effectuera sur un tableau blanc émaillé simple d'une dimension d'environ 300x120 cm, prévu au lot 1 de la présente consultation. Un logiciel interactif peut être proposé en variante. Garantie de 5 ans minimum.

- *Article 2.13 : visualiseur.* Sans fil, l'article doit être de première qualité et permettre de capturer et stocker plusieurs images d'une surface A3 minimum, en haute résolution. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 2.14 : rallonge USB.* Rallonge USB 3.0 type A-A mâle/femelle, d'une longueur de 5 mètres. Garantie de 1 an minimum.

➤ **Salle d'exposition temporaire (environ 210 m²)**

- *Article 2.15 : ordinateur portable.* Ecran 15 pouces minimum, clavier complet avec pavé numérique. Equipé au minimum d'un processeur Intel Core i5 à 3 GHz ou équivalent, d'une mémoire vive de 8 Go, d'un disque dur de 1 To, d'un lecteur/graveur de CD et DVD, d'un lecteur de cartes mémoire de différents types, de plusieurs sorties USB 2 et/ou USB 3, VGA et HDMI, webcam intégrée et carte graphique performante. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 2.16 : téléviseur.* Téléviseur LED Full HD, 102 cm minimum, équipé des connectiques USB, VGA et HDMI minimum. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 2.17 : support à roulettes pour téléviseur.* Un support à roulettes adapté au téléviseur ci-dessus doit être proposé. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 2.18 : système de vidéo-projection.* Un vidéoprojecteur mobile de première qualité, un kit de sonorisation, les connectiques nécessaires au bon fonctionnement du matériel avec différents outils informatiques et audiovisuels. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 2.19 : écran de projection portable.* Garantie de 3 ans minimum.

4.3. Lot n°3 : Fournitures pédagogiques, administratives, de bricolage et d'hygiène et sécurité

➤ **Salle de réunion et office (environ 50 m²)**

- *Article 3.1 : poubelles.* Volume de 15 litres minimum. Coloris différenciés pour permettre un tri efficace des déchets. Garantie de 1 an minimum.
- *Article 3.2 : collecteurs pour tri sélectif.* Système complet de trois conteneurs d'environ 50 L de capacité comprenant les bacs collecteurs et les couvercles de coloris différenciés.
- *Article 3.3 : lot de chiffons blancs.* Environ 50 exemplaires. Pour le nettoyage du matériel informatique et bureautique.
- *Article 3.4 : lot de chiffons microfibrés.* Environ 5, longue durée de vie, coloris différenciés, pour nettoyage mouillé, humide ou sec de toutes surfaces.
- *Article 3.5 : trousse de premier secours.*
- *Article 3.6 : prises parafoudre.* 5 emplacements minimum, câble d'une longueur d'environ 1,50 m. Garantie de 2 ans minimum.

➤ **Bureau « Administrateur » (environ 16 m²)**

- *Article 3.7 : poubelles.* Volume de 15 litres minimum. Coloris différenciés pour permettre un tri efficace des déchets. Garantie de 1 an minimum.
- *Article 3.8 : prise parafoudre.* 5 emplacements minimum, câble d'une longueur d'environ 1,50 m. Garantie de 2 ans minimum.
- **Bureau « Directeur » (environ 16 m²)**
 - *Article 3.9 : poubelles.* Volume de 15 litres minimum. Coloris différenciés pour permettre un tri efficace des déchets. Garantie de 1 an minimum.
 - *Article 3.10 : prise parafoudre.* 5 emplacements minimum, câble d'une longueur d'environ 1,50 m. Garantie de 2 ans minimum.
- **Grand bureau personnel (environ 40 m²)**
 - *Article 3.11 : poubelles.* Volume de 15 litres minimum. Coloris différenciés pour permettre un tri efficace des déchets. Garantie de 1 an minimum.
 - *Article 3.12 : cisaille.* Format permettant de couper des documents A3, capot de protection transparent, pieds antidérapants, indication du trait de coupe intégrée, butée réglable graduée. Garantie de 2 ans minimum.
 - *Article 3.13 : plastifieuse.* Format de documents A3 maximum, temps de préchauffage réduit, réglage automatique permettant de redresser des documents mal insérés. Garantie de 1 an minimum.
 - *Article 3.14 : paires de talkie-walkie.* Avec une portée d'au moins 1 km, batteries rechargeables. Garantie de 2 ans minimum.
 - *Article 3.15 : prises parafoudre.* 5 emplacements minimum, câble d'une longueur d'environ 1,50 m. Garantie de 2 ans minimum.
 - *Article 3.16 : trousse de premier secours.*
- **Salle d'activité pédagogique et local de rangement attenant (environ 88 m²)**
 - *Article 3.17 : lot de caisses plastiques.* De volumes variés pour permettre le rangement des différentes fournitures pédagogiques, l'article doit être résistant et s'adapter aux rayonnages sur lesquels les caisses seront entreposées (cf. article 1.55). Garantie de 3 ans minimum.
 - *Article 3.18 : jeu d'accessoires magnétiques.* L'article devra comprendre, au minimum, des aimants, une règle et un support de livre magnétiques qui seront utilisés avec la table adaptée aux personnes à mobilité réduite (cf. article 1.43). Garantie de 5 ans minimum.
 - *Article 3.19 : pochettes de feutres pour tableau blanc.* 4 feutres effaçables aux coloris différenciés, pouvant rester ouverts sans sécher pendant plusieurs heures, à pointe fine.
 - *Article 3.20 : kits de nettoyage pour tableau blanc.* Ensemble comprenant, au minimum, un vaporisateur nettoyant, une brosse spéciale feutre magnétique, des chiffons, des aimants.

- *Article 3.21 : crayons à papier en bois.* Mine HB résistante, sans gomme intégrée.
- *Article 3.22 : taille-crayons.* En métal, manuel, à deux trous sans réservoir.
- *Article 3.23 : gommes.* Sous fourreau.
- *Article 3.24 : règles plastique.* D'une longueur de 30 cm, graduée, transparente, incassable et fournie avec étui.
- *Article 3.25 : boîtes de feutres.* Environ 12 couleurs différentes, adapté à un jeune public d'utilisateurs avec capuchon ventilé anti-étouffement, encre lavable.
- *Article 3.26 : boîtes de crayons de couleur.* Environ 12 couleurs différentes, adapté à un jeune public d'utilisateurs, mine résistante.
- *Article 3.27 : pâte à modeler et accessoires.* Minimum de blocs/pots d'environ 200 g chacun, à base d'ingrédients naturels, coloris assortis, ne durcissant pas à l'air et garantissant une utilisation optimale malgré les conditions de température et d'humidité. Accessoires de type rouleaux, paires de ciseaux et/ou roulettes à couper, moules, emporte-pièces, ...
- *Article 3.28 : boîtes de peinture.* Minimum de 10 tubes de gouache aux coloris assortis.
- *Article 3.29 : palettes de peinture en plastique.*
- *Article 3.30 : lot de pinces.* Matériaux au choix du candidat, trois tailles différentes (idéalement numéros 6, 10 et 14).
- *Article 3.31 : godets anti-renversement.* En plastique transparent, fermé par un couvercle amovible hermétique avec trou pour tremper le pinceau.
- *Article 3.32 : ciseaux à bouts arrondis.* Adapté à un jeune public d'utilisateurs.
- *Article 3.33 : loupes.* Diamètre 60 mm, grossissement 6x, avec manche, adapté à un jeune public d'utilisateurs.
- *Article 3.34 : microscopes stéréoscopiques.* Equipé d'une tête binoculaire, avec une dioptrie et un écart pupillaire réglables, grossissement 40x maximum. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 3.35 : aquariums.* D'un volume de 10 L, sans système de pompage. Garantie de 1 an minimum
- *Article 3.36 : Adhésif transparent.* Ruban sur dévidoir jetable, fort pouvoir adhésif. Largeur d'environ 15 mm.
- *Article 3.37 : porte-blocs.* En carton plastifié, avec pince plate intégrée, format A4 portrait, coloris noir idéalement.

- *Article 3.38 : rideau occultant.* De coloris uni bleu, avec œillets, lavable en machine, répondant aux exigences réglementaires des établissements recevant du public. Dimensions souhaitées : 600x300 cm.
- *Article 3.39 : lot de chiffons blancs.* Environ 50 exemplaires. Pour le nettoyage du matériel informatique et bureautique.
- *Article 3.40 : lot de chiffons microfibres.* Environ 5, longue durée de vie, coloris différenciés, pour nettoyage mouillé, humide ou sec de toutes surfaces.
- *Article 3.41 : trousse de premier secours.*
- *Article 3.42 : prises parafoudre.* 5 emplacements minimum, câble d'une longueur d'environ 1,50 m. Garantie de 2 ans minimum.
- *Article 3.43 : collecteurs pour tri sélectif.* Système complet de trois conteneurs d'environ 50 L de capacité comprenant les bacs collecteurs et les couvercles de coloris différenciés.

➤ **Salle d'exposition temporaire (environ 210 m²)**

- *Article 3.44 : coffret d'outillage.* Composition comprenant au minimum : différents modèles de tournevis et de clés avec des tailles variées, pince coupante, pince universelle, cutter et lames, mètre (3 m minimum), embouts de vissage, tenaille, marteau, clé à cliquet et douilles de différentes tailles, lampe à LED. Garantie de 1 an minimum.
- *Article 3.45 : perceuse-visseuse.* De première qualité, fonctionnant sur batterie avec système de protection contre la surcharge et la surchauffe, deux batteries et un chargeur. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 3.46 : chariot d'entretien.* Equipé de roues multidirectionnelles, étagères de rangement, support de sacs poubelles universel, seaux gradués inclus. Garantie de 3 ans minimum.
- *Article 3.47 : lot de chiffons blancs.* Environ 50 exemplaires. Pour le nettoyage du matériel informatique et bureautique.
- *Article 3.48 : lot de chiffons microfibres.* Environ 5, longue durée de vie, coloris différenciés, pour nettoyage mouillé, humide ou sec de toutes surfaces.
- *Article 3.49 : trousse de premier secours.*
- *Article 3.50 : prises parafoudre.* 5 emplacements minimum, câble d'une longueur d'environ 1,50 m. Garantie de 2 ans minimum.

4.4. Lot n°4 : Mobilier d'exposition

➤ **Salle d'exposition temporaire (environ 210 m²)**

- *Article 4.1 : vitrines cloche.* Socle plein, capot en plexiglas ou équivalent, avec système de fermeture sécurisé. Eclairage LED intégré. Dimensions approximatives souhaitées

du socle : hauteur - 130 cm ; longueur - 50 cm ; profondeur - 50 cm. Dimensions approximatives souhaitées du capot : hauteur - 50 cm ; longueur et profondeur adaptées au socle proposé. Garantie de 5 ans minimum.

- *Article 4.2 : vitrines table.* Piètement en pont, capot en plexiglas ou équivalent, avec système de fermeture sécurisé. Eclairage LED intégré. Dimensions approximatives souhaitées du socle : hauteur - 85 cm ; longueur - 100 cm ; profondeur - 60 cm. Dimensions approximatives souhaitées du capot : hauteur - 50 cm ; longueur et profondeur adaptées au socle proposé. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 4.3 : un ensemble de cloisons modulaires avec systèmes d'accrochage et d'éclairage.* Fourniture de 20 mètres linéaires de cloisons modulaires, légères, faciles à monter et démonter, utilisables recto-verso. Les cloisons doivent pouvoir s'assembler suivant différentes configurations et différents angles. Le maître d'ouvrage souhaite également avoir la possibilité de visser et/ou clouter directement dans les cloisons et les repeindre à loisirs. Système d'accrochage des œuvres et/ou panneaux par fil perlon ou câble acier. Système d'éclairage LED. Dimensions approximatives souhaitées de chaque élément : largeur - 100/120 cm ; hauteur - 220/240 cm ; épaisseur maximale - 5 cm. Garantie de 5 ans minimum.
- *Article 4.4 : poteaux de balisage à sangle.* Coloris noir idéalement, sangle étirable d'environ 2 m, rétractable avec système d'autofreinage, excellente stabilité. Hauteur d'environ 1 m. Garantie de 3 ans minimum.

Article 5 : Renseignements techniques et administratifs

Tout renseignement pourra être obtenu auprès de :

- Anthony RENOU au 03.84.60.52.60 ou par mail à l'adresse suivante : a.renou@cc-stationdesrousses.fr